

Coup de rabot judiciaire, justice au rabais

NOTRE COMMUNIQUÉ SUITE AUX ANNONCES BUDGÉTAIRES DU MINISTRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

mardi 11 juillet 2017

Le ministre de l'Action et des Comptes publics, Gérard Darmanin, vient de dévoiler le « coup de rabot » auquel le Gouvernement compte se livrer sur le budget de l'Etat. Fantasmant des services publics gourmands et dispendieux, quand ceux-ci subissent une austérité constante, il prétend leur substituer des services publics économes et raisonnables. Et veut faire croire qu'à budget moindre, ni le service rendu, ni les effectifs ne seront touchés.

La justice n'est pas épargnée : il lui est enjoint de faire 160 millions d'euros d'économies, « essentiellement des programmations immobilières ». Vite oublié, le consensus politique sur la nécessaire augmentation du budget de la justice cède la place à une chasse aux dépenses. Essentiellement immobilières, dit le ministre, éclipsant l'état désastreux de nombreux sites : des tribunaux aux foyers de la protection judiciaire de la jeunesse, en passant par les établissements pénitentiaires qui appellent des réparations d'ampleur.

Non, les dépenses immobilières du ministère de la Justice ne relèvent d'aucun confort, mais de la nécessité d'accueillir le public dans des conditions minimales de dignité et d'offrir au personnel des conditions de travail décentes. Il est inadmissible que les rats pullulent dans les cellules, qu'il pleuve dans les salles d'audience et les bureaux et que les personnes handicapées ne puissent pas entrer dans les tribunaux.

Le plan d'économie n'est pas détaillé mais on se doute déjà que certaines orientations politiques désastreuses seront maintenues. Le Premier ministre vient ainsi de confirmer la construction de 15 000 nouvelles places de prisons. Où trouvera-t-il les 550 millions d'euros nécessaires ?

Et si les économies sont essentiellement immobilières, c'est qu'elles ne seront pas qu'immobilières. La tentation sera forte de réduire les effectifs, de geler les salaires et de rogner les budgets de l'aide juridictionnelle.

En toute hypothèse, les justiciables en feront les frais. Et la justice française continuera de présenter une figure misérable sur la scène européenne, d'offrir un service au rabais et de maltraiter ses agents.

Inquiétantes au regard du report de la loi de programmation, indécentes compte tenu de l'état de notre institution, ces annonces augurent mal des débats à venir sur le projet de loi de finance.